

prohibition d'aliener. Son frere André et un nommé Rogier furent chevaliers de l'ordre de Saint Jean de Hierusalem à Rhodes, et moururent combattans contre les Turcs. Jean, le second fils de Pierre-Alphonse, acheta les terres de Ceva et Lavina, de Manuel des comtes de Vintemille, pour deux mille florins d'or, et eut deux enfans, Pierre-Anthoine et Dominic. Ce Pierre-Anthoine pour quelque differend qu'il eut avec ses cousins, s'en alla habiter à la Plesbe du Teico, et n'eut qu'une fille, nommée Andrioria, qu'il donna en mariage à Louys de Lascaris de Castelneuf, pere d'Honorat de Lascaris, d'où sont venus les differends de nostre maison. Dominic, le troisieme fils de Pierre-Alphonse, eut trois fils, Pierre, Charles et Theodore : le quatrième fils dudit Pierre-Alphonse, nommé Anthoine, se retira à la Brigue, pour quelque depit qu'il eut contre les siens, et n'eut qu'une fille, nommée Neapoline, et prohiba qu'elle ne peüst alier ses biens, sinon és comtes de Tende et à ceux de Lascaris ; (ce qu'elle fit contre le statut et prohibition de ses maieurs, tellement que la plus part de ses biens furent transferez à ceux de Lascaris (1). Charles s'en alla à Naples, au service des roys, où il acquit grands biens, honneur et autorité. Le fils aîné de Dominic, nommé Pierre, apres avoir eu plusieurs differends et procez avec Theodore, son frere, demeura seigneur du Cunio et autres terres pour la moytié avec ledit Theodore, lequel neantmoins retenant encore quelque dent de laict contre son cousin Pierre, se voyant n'avoir enfans, ne le voulut instituer heritier, mais delaisa tous ses biens à Marc de Vintemille, son autre cousin, auquel il substitua Honorat de Tende, ce que toute-

(1) Ce membre de phrase ne se trouve que dans le manuscrit de Paris.